

## **Compte Rendu Préalable Conseil Communautaire Séance du 21 Janvier 2021.**

2 points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette séance. Tous ont été adoptés à l'unanimité.

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

1⇒ Mise en place d'une seconde série d'aides en faveur des entreprises particulièrement touchées par la crise Covid et ayant eu à subir une période de fermeture administrative lors du second confinement, ou se trouvant toujours en situation de fermeture administrative.

Les élus ont validé les aides à mettre en place pour les entreprises touchées par la crise COVID lors du second confinement. Ces aides consistent en des aides directes destinées à conforter la situation de trésorerie des entreprises.

*Adopté à l'unanimité.*

2⇒ Autorisation donnée à monsieur le Président de signer un avenant à la convention Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) avec monsieur le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine.

**Aides aux entreprises impactées par la crise COVID.**

Afin de pouvoir mettre en place ces aides à destination des entreprises dans le respect des règles légales et réglementaires applicables en la matière, monsieur le Président a été autorisé à signer un avenant à la convention SRDEII signée avec monsieur le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, collectivité compétente en matière d'aides directes aux entreprises.

*Adopté à l'unanimité.*

Clôture de la séance à 17h00.

Le Président,



Christophe GEROUARD

Affiché le 22/01/2021

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.